

PLUS PROCHE DE VOUS  
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

**Conseil municipal**  
**2 mai 2023**

c'est **votre**  
**rendez-vous**  
**citoyen**

**1<sup>ère</sup> partie**





DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan

- Accueil
- Appel
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la précédente séance



DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan

- 18h00 Ouverture du conseil municipal
- 19h30 Heure citoyenne
- 20h30 Reprise du conseil municipal



## OBJECTIFS

- Rembourser aux élus les frais engagés en raison de leur participation à des réunions communales, pour la garde d'enfants ou l'assistance aux personnes âgées, porteuses de handicap ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile



**Méline HERENGER**

Adjointe déléguée aux Ressources

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation des modalités de prise en charge des dépenses engagées par les élus pour les frais de garde ou d'assistance



## OBJECTIFS

- Créer/supprimer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux



**Méline HERENGER**

Adjointe déléguée aux Ressources

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Création et suppression de postes  
Validation du nouveau tableau des effectifs



## OBJECTIFS

- Définir les conditions de la mise à disposition d'un ingénieur en prévention des risques professionnels du Centre de gestion de l'Isère (CDG38), en qualité d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) afin d'accompagner la Ville dans son obligation de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses agents



**Méлина HERENGER**

Adjointe déléguée aux Ressources

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Approbation de la convention pour la mission d'inspection entre le Centre de gestion de l'Isère et la Ville de Meylan pour une durée de 3 ans**



## OBJECTIFS

- Mettre à disposition de la commune de Meylan du personnel dans le cadre de remplacement ou de surcroît d'activité dans le domaine de l'animation et de la restauration



**Méлина HERENGER**

Adjointe déléguée aux Ressources

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation du conventionnement avec l'Association intermédiaire Grésivaudan (AGI) et ULISSE Services pour une durée jusqu'au 30 septembre 2023



## OBJECTIFS

- Désigner un délégué qui représentera la commune de Meylan aux assemblées générales de la copropriété Centre commercial des Buclos



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Désignation de Christophe Batailh comme représentant de la Ville de Meylan au sein de la copropriété Centre commercial des Buclos





## OBJECTIFS

- Permettre au Syndicat intercommunal pour la maison des personnes âgées (SIMPA) de faire face aux évolutions des dépenses liées au contexte inflationniste en allouant une subvention exceptionnelle sur l'exercice 2023 d'un montant de 1 020 € par place



**Isabelle MALZY**

Conseillère municipale en charge du suivi  
de la Résidence Pré-Blanc

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Versement d'une subvention exceptionnelle de 25 500 € au Syndicat Intercommunal pour la Maison des Personnes Âgées (SIMPA)**



## OBJECTIFS

- Octroyer une subvention exceptionnelle sur projet au titre de l'année 2023 aux différentes associations ayant fait une demande



**Christophe BATAILH**

Adjoint délégué à la petite enfance, à la politique associative et aux commerces

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

- Attribution d'une subvention sur projet de 1 050€ à l'ESR
- Attribution d'une subvention sur projet de 800€ à l'Attrape Rêves
- Attribution d'une subvention sur projet de 10 000€ à l'EMGB



FIL	ASSOCIATION	MONTANT
FIL SPORT	ESR	1 050 €
	<b>TOTAL FIL SPORT</b>	<b>1 050 €</b>
FIL CULTURE	ATTRAPE REVES	800 €
	EMGB	10 000 €
	<b>TOTAL FIL CULTURE</b>	<b>10 800 €</b>
<b>TOTAL GENERAL :</b>		<b>11 850 €</b>

→ Organisation d'un stage à la Grande Motte

→ Organisation d'un spectacle de théâtre de fin d'année

→ Organisation de plusieurs évènements en lien avec le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'association



**Christophe BATAILH**

Adjoint délégué à la petite enfance, à la politique associative et aux commerces



## OBJECTIFS

- Permettre la mise à jour, par 2 agents du service administratif et budgétaire du département Éducation, des données concernant les accueils Petite enfance, périscolaires et extrascolaires ainsi que les services d'accompagnement aux familles



**Véronique CLERC**

Adjointe déléguée à l'enfance

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de la convention d'habilitation informatique pour le site CAF monenfant.fr pour une durée d'un an à compter de la signature avec renouvellement par tacite reconduction



## OBJECTIFS

- Modifier par avenant la convention d'accès à Mon Compte Partenaire :
  - ajouter les missions principales d'accueils périscolaires et extrascolaires
  - supprimer le compte d'un agent ayant quitté la collectivité



**Véronique CLERC**

Adjointe déléguée à l'enfance

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de l'avenant à la convention d'accès  
au site Mon Compte Partenaire CAF



## OBJECTIFS

- Participer aux dépenses de fonctionnement et d'entretien en contrepartie de l'accueil, dans l'Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) de Villard-Bonnot, d'un ou plusieurs enfants résidant sur la commune de Meylan



**Véronique CLERC**  
Adjointe déléguée à l'enfance

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Approbation de la convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants domiciliés à Meylan accueillis en ULIS à Villard-Bonnot durant les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023 pour un montant de 1176 € par élève, soit un montant total de 3 528 €**



## OBJECTIFS

- Mettre en place des ateliers musicaux à l'IME-MAS « Les Sources », permettant aux résidents d'accéder à une nouvelle activité et de créer un lien avec l'éducation artistique sur le territoire meylanais, avec l'intervention d'un apprenti du CRC 1 heure par semaine



**Jean-Pierre DESBENOIT**  
Conseiller municipal délégué  
à la musique

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de la convention de partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) et l'IME-MAS « Les Sources »



## OBJECTIFS

- Conclure un contrat de performance énergétique pour la piscine des Buclos visant à réduire les consommations d'énergie finale (gaz et électricité) d'au moins 40% d'ici la fin du marché par rapport à la consommation de référence qui sera retenue dans le cadre du Décret Tertiaire



**Jean-Baptiste CAILLET**

Adjoint délégué à la transition énergétique  
et au patrimoine communal bâti

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Autorisation de signature du marché 22S18 avec la société DALKIA pour une durée de 4 ans et 3 mois à compter du 1er juillet 2023, pour un montant de 2 129 090,16 € HT**





## OBJECTIFS

- Lister l'ensemble des opérations immobilières réalisées en 2022, à savoir tous les types d'acquisitions et de cessions portant sur des immeubles et/ou des droits réels immobiliers (obligation légale)



**Antoine JAMMES**  
Adjoint délégué à l'urbanisme  
et aux mobilités

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions  
pour l'année 2022



## OBJECTIFS

- En tant que personne publique associée, rendre avis sur le projet de Zone à Faibles Émissions (ZFE) pour les voitures particulières et les deux-roues motorisés (ZFE VP/DRM) qui sera mise en place sur le territoire métropolitain à partir du 1er juillet 2023



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan



# Ce qui est attendu du projet

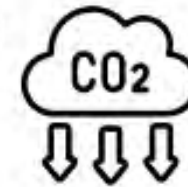
## Une amélioration nette de la qualité de l'air



Avec la mise en place de la ZFE, les émissions d'oxydes d'azote des voitures particulières et deux-roues à moteur devraient diminuer de 44 % entre 2022 et 2025.

## Une baisse des émissions de CO<sub>2</sub>

Parallèlement, elle devrait permettre une baisse de 13 % des gaz à effet de serre émis par les voitures particulières et les deux-roues à moteur dans la ZFE.



## Des changements de pratiques de mobilité sur le territoire

La mise en place de la ZFE est l'occasion de réinterroger nos pratiques de déplacement, dans un contexte de dérèglements climatiques accélérés et d'augmentation de la vulnérabilité énergétique. Il est ainsi attendu une bascule significative des déplacements faits en voiture vers d'autres modes moins émissifs (transports en commun, vélo...).



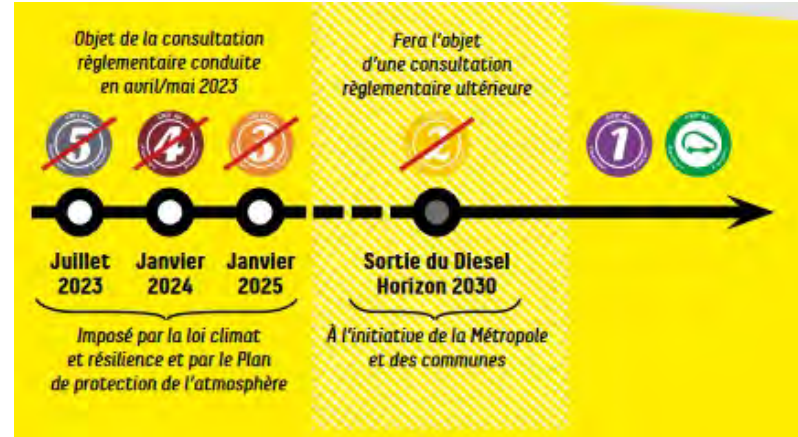


## 1. LES VÉHICULES CONCERNÉS



Sauf dérogations, et en cohérence avec les dispositions de la loi, la circulation des voitures particulières et des deux-roues motorisés polluants sera progressivement interdite pour :

- Les véhicules Crit'Air 5 et sans Crit'Air, au 1<sup>er</sup> juillet 2023
- Les véhicules Crit'Air 4, au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Les véhicules Crit'Air 3, au 1<sup>er</sup> janvier 2025



Crit'air	diesel	essence	GAM	Meylan
5	Avant 2001	Avant 1997	2%	77
4	Avant 2006		3%	484
3	Avant 2011	Avant 2006	12%	2317



## 2. LES HORAIRES : UNE ZFE NON PERMANENTE



À l'intérieur du périmètre de la ZFE, la circulation sera interdite de 7h à 19h, du lundi au vendredi et excepté les jours fériés.

Il sera donc possible de circuler le soir, les week-ends et les jours fériés quel que soit son véhicule.

La Métropole a fait le choix d'instaurer cette ZFE non permanente pour 3 raisons :

- Limiter les impacts sociaux en offrant une certaine flexibilité dans l'application de la ZFE
- Ne pas obliger le renouvellement de véhicules roulant peu ou seulement le week-end
- Maintenir un accès au cœur urbain et à son offre culturelle, de loisir ou commerciale en soirée et le week-end

## 3. LES DÉROGATIONS

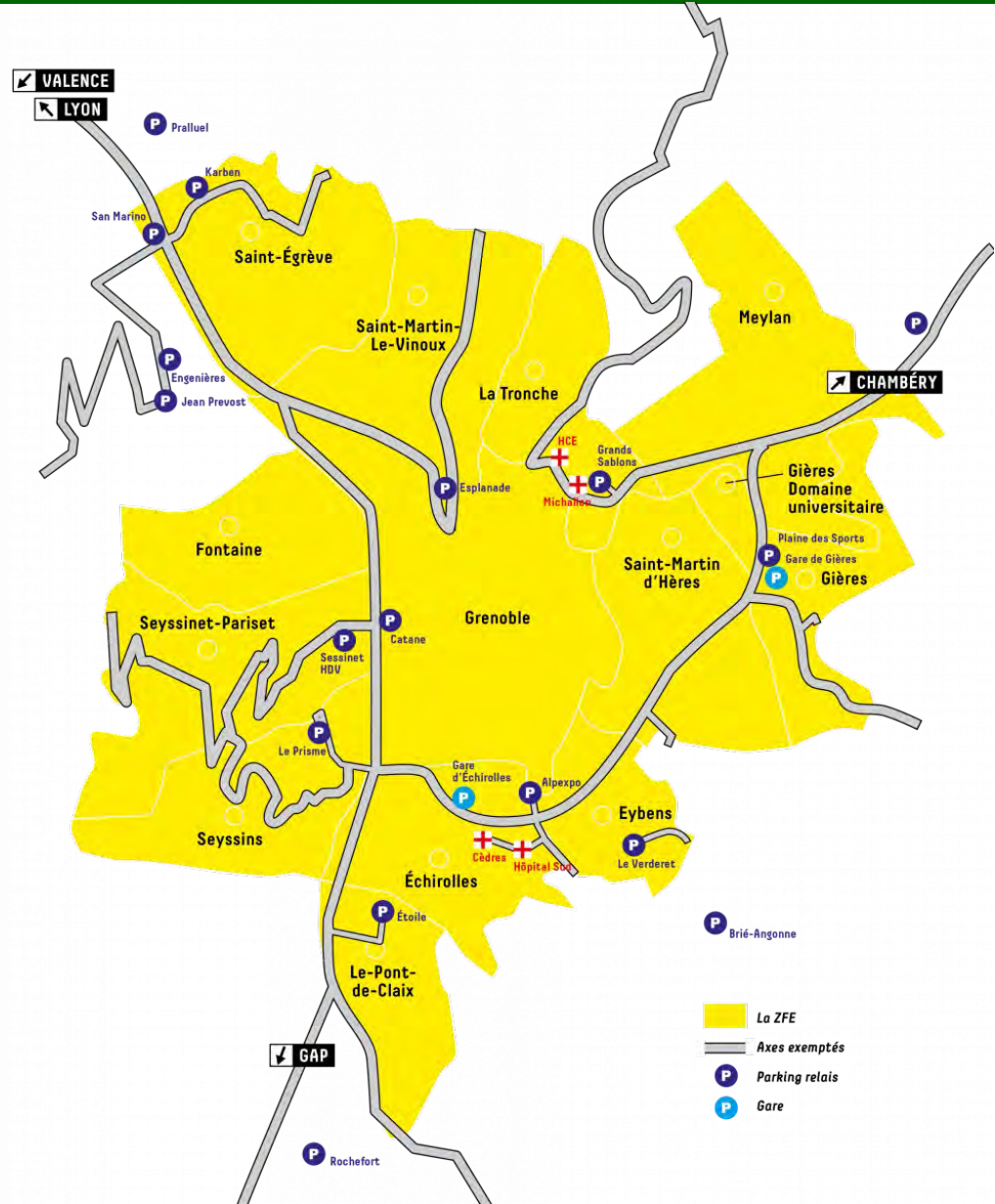


Elles sont soit de nature nationale (pompiers, police, personnes handicapées...), soit de nature locale et décidées localement. Afin d'aller dans le sens d'une plus grande justice sociale et territoriale, il a été décidé de proposer différentes dérogations dont :

- Un « Pass journalier - 12 jours par an » pour tout le monde quel que soit le motif
- Une dérogation « Petit rouleur » (véhicule roulant moins de 5 000 km par an)
- Une dérogation pour les rendez-vous en établissement de santé (cliniques et hôpitaux).
- Une dérogation pour les travailleurs en horaires décalés
- Une dérogation pour les habitants de la ZFE travaillant hors de la ZFE et ne disposant pas d'une offre de transport en commun sur le trajet domicile travail
- Une dérogation pour les véhicules des associations de bienfaisance ou reconnues d'utilité publique ainsi que pour ceux des entreprises en difficulté, les véhicules de collection ou les véhicules automoteurs spécialisés (VASP)

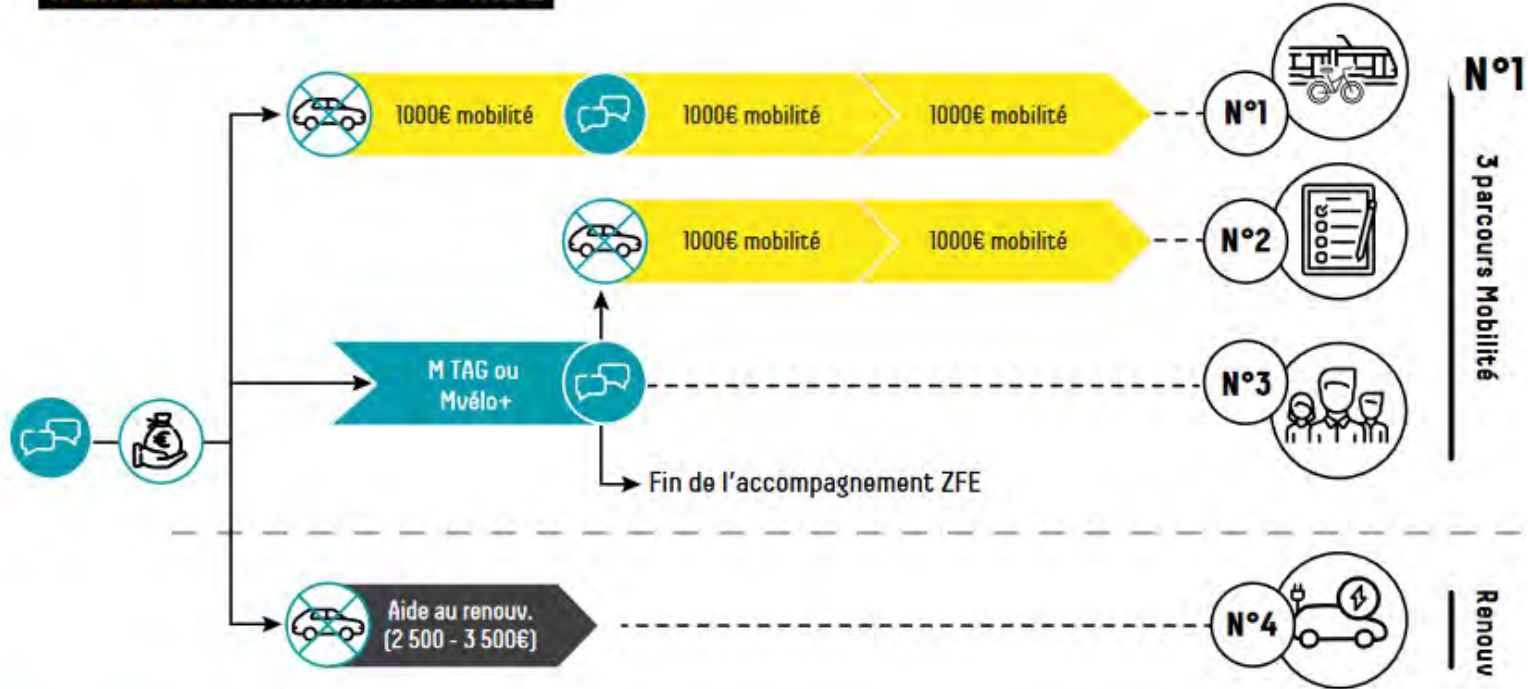


# CONSULTATION RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT LA ZFE (Délibération 2023-05-02)





## DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA ZFE : 4 PARCOURS D'AIDE



Rendez-vous mobilité

Éligibilité aux aides financières : RFRpp < 22 983 k€

Abandon voiture

Aide financière au changement de mobilité sur un bouquet complet de services (1 000 €an)

Prise en charge abonnement TC M TAG ou MVélo+ pendant 1 an (plafonnée à 1 000 €)

Aide renouvellement (modulation sociale, éligibilité ciblée des véhicules : Crit'Air, carburant, poids...)

\* Le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (Smmag) et le SPLM TAG.





ÉCOLOGIE

# CONSULTATION RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT LA ZONE À FAIBLE ÉMISSIONS POUR LES VOITURES PARTICULIÈRES ET LES DEUX-ROUES MOTORISÉS « NON CLASSÉS » ET CRIT'AIR 5/4/3 - AVIS DE LA COMMUNE COMME PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIÉE (Délibération 2023-05-02)

  
GRENobleALPES  
MÉTROPOLE

Il est temps  
de changer d'ère!

Consultation réglementaire  
**ZFE 2023**  
Zone à Faibles Émissions - Mobilité

Afin d'améliorer la qualité de l'air et répondre aux obligations de la loi Climat et Résilience et du **plan de protection de l'atmosphère**, une Zone à Faibles Émissions (ZFE) pour les voitures particulières et les deux-roues à moteur sera mise en application le 1<sup>er</sup> juillet 2023 dans **18 communes** de la Métropole grenobloise. Les habitants et habitants du bassin de vie grenoblois sont invités à donner leur avis sur les modalités de mise en place de cette ZFE, lors d'une consultation réglementaire qui se fera du 5 avril au 11 mai 2023.

**Donnez votre avis !**  
Mercredi 5 avril - Lundi 11 mai 2023

En ligne sur : [metropoleparticipative.fr](https://metropoleparticipative.fr)  
Sur registre et par courrier : Grenoble Alpes Métropole  
1 place André Malraux - CS 50053 - 38 031 GRENOBLE CEDEX







Les observations de la Ville de Meylan :

- **Importance de la sortie du diesel à horizon 2028-2030**
- **Investissements dans le développement d'alternatives à la voiture individuelle**
- **Aides financières pour les plus défavorisés et « aller vers »**
- **Comité de suivi et adaptations**
- **Revue des critères des vignettes Crit'Air**
- **Mobilisation accrue de l'Etat et de la Région**



## Amendement



Il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable **au projet d'arrêté qui instaurera une** Zone à Faibles Emissions pour les voitures particulières et les deux-roues à moteur dans la métropole grenobloise conformément à la loi « Climat et résilience », assorti d'observations relatives aux véhicules diesel, du développement des alternatives à la voiture individuelle, au déploiement des aides financières pour les plus défavorisés, au suivi des mesures, aux vignettes Crit'Air et à la mobilisation de l'Etat et de la Région.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- EMET un avis favorable **sur le projet d'arrêté qui instaurera** une Zone à Faibles Emissions pour les voitures particulières et les deux-roues motorisés tous véhicules **dans la métropole grenobloise conformément à la** loi « Climat et résilience ».



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan



## OBJECTIFS

- En tant que personne publique associée, rendre avis sur le projet de Zone à Faibles Émissions (ZFE) pour les voitures particulières et les deux-roues motorisés (ZFE VP/DRM) qui sera mise en place sur le territoire métropolitain à partir du 1er juillet 2023



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Avis favorable à la Zone à Faibles Émissions pour les voitures particulières et les deux roues à moteur, assorti d'observations relatives aux véhicules diesel, au développement des alternatives à la voiture individuelle, au déploiement des aides financières pour les plus défavorisés, au suivi des mesures, aux vignettes Crit'Air et à la mobilisation de l'État et de la Région**

PLUS PROCHE DE VOUS  
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

19h30

# **l'heure citoyenne**

**Mi-mandat : le point sur  
les objectifs de votre  
municipalité**





## UNE HEURE CITOYENNE POUR...

- ... échanger
- ... débattre
- ... réfléchir
- ... coconstruire



04 76 41 69 75



YouTube

Id : ville meylan

PLUS PROCHE DE VOUS  
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

**Conseil municipal**  
**2 mai 2023**

c'est **votre**  
**rendez-vous**  
**citoyen**

**2<sup>ème</sup> partie**





DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan

- Points d'information au conseil municipal

**VOTEZ !**  
**POUR VOS PROJETS PREFERES**  
**BUDGET PARTICIPATIF**  
**avec 60 000 € réalisons**  
**vos projets pour Meylan !**

**Du 2 mai au 11 juin**



DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan

- Points d'information au conseil municipal

Exposition sur les 60 ans d'amitié franco-allemande  
du 02 mai 2023 au 27 mai 2023 à la Bibliothèque François  
Gillet/Béalières

En partenariat avec le Comité de jumelage de Meylan.







DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan

- Points d'information au conseil municipal

Demain

- **Thé dansant** de 14h30 à 17h30 au restaurant le Saint Augustin organisé par le CCAS

- **Retour sur la concertation sur le Parc des Aiguinards** à 17h00

Balade, départ devant l'école



DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan

- Points d'information au conseil municipal

**Jeudi 4 mai à 11h30 :  
inauguration du restaurant  
scolaire des Béalières**





DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan

- Points d'information au conseil municipal



7 mai et 4 juin Permanence des élus dimanche sur le marché de la place de la Louisiane



Commémoration 8 mai : 10h au monument aux morts



Conseil municipal extraordinaire le 9 juin à 8h pour l'élection des suppléants aux élections sénatoriales



DEMOCRATIE



ÉCOLOGIE



SOLIDARITÉ



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan

- Points d'information au conseil municipal



Cérémonie remise des cartes  
d'électeurs : 12 mai à 18h



DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan

- Points d'information au conseil municipal



Fête du vélo: 25 mai



Fête de la nature : 27 mai



DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



Philippe CARDIN  
Maire de Meylan



- Points d'information au conseil municipal



Réunion publique Modification n°2 du PLUi  
Le 9 mai à 18h30

Concertation en cours sur la ZFE





DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



**Philippe CARDIN**  
Maire de Meylan

- Points d'information au conseil municipal





## OBJECTIFS

- Soutenir le projet d'accueil à parité d'enfants, non valides et valides, porté par Loisirs Pluriel
- Contribuer à son financement par le biais d'une subvention pour l'année 2023



**Céline BECKER-GANDIT**

Adjointe déléguée à la culture  
et à l'accessibilité

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 €  
au titre de l'année 2023 et inscription des crédits au budget 2023





## OBJECTIFS

- Clôturer les écritures du compte de gestion du budget Ville de l'exercice 2022
- Résultats :
  - Section de fonctionnement : 5 110 944,52 €
  - Section d'investissement : 1 844 045,36 €



**Aude DUBRULLE**

Conseillère municipale déléguée  
aux finances et au budget

**DÉCISION SOUMISE AU VOTE**

**Approbation du compte de gestion 2022 du budget Ville**



## OBJECTIFS

- Clôturer les écritures du compte de gestion du budget annexe Bas-Charlaix de l'exercice 2022
- Résultats :
  - Section de fonctionnement : 147 725,28 €
  - Section d'investissement : 0 €



**Aude DUBRULLE**

Conseillère municipale déléguée  
aux finances et au budget

**DÉCISION SOUMISE AU VOTE**

**Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe  
Bas-Charlaix**



## OBJECTIFS

- Clôturer les écritures du compte de gestion du budget annexe inovallée de l'exercice 2022
- Résultats :
  - Section de fonctionnement : 1 080 874,20 €
  - Section d'investissement : 0 €



**Aude DUBRULLE**

Conseillère municipale déléguée  
aux finances et au budget

**DÉCISION SOUMISE AU VOTE**

**Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe inovallée**



## OBJECTIFS

- Clôturer les écritures du compte administratif du budget Ville de l'exercice 2022
- Résultats:
  - Section de fonctionnement : **5 110 944,52 €**
  - Section d'investissement, **1 844 045,36 €**



**Aude DUBRULLE**

Conseillère municipale déléguée  
aux finances et au budget

**DÉCISION SOUMISE AU VOTE**

**Approbation du compte administratif 2022 du budget Ville**



## OBJECTIFS

- Répartir par section les résultats 2022 sur l'exercice 2023 :
  - Section de fonctionnement : **5 110 944,52 €**
    - 4 379 471,49 € en recettes d'investissement
    - 731 473,03 € en recettes de fonctionnement
  - Section d'investissement, **1 844 045,36 €** (hors RAR), en recettes d'investissement



**Aude DUBRULLE**

Conseillère municipale déléguée  
aux finances et au budget

**DÉCISION SOUMISE AU VOTE**

**Approbation de l'affectation des résultats 2022**



Aude DUBRULLE



## Contexte 2022



### Crise énergétique et inflation

- Explosion des prix de l'énergie
- Inflation record
- Augmentation des salaires (revalorisation point d'indice)
- Tension sur les marchés publics
- Augmentation des taux d'intérêt



### Collectivités locales impactées

- Augmentation des dépenses de fonctionnement (+5,5%) supérieure à celle des recettes (+3%)
- Baisse des épargnes brutes (-11,3%)
- Croissance des dépenses d'investissement due à la hausse des prix



### Situation meylanaise

- Maintien du niveau d'épargne brute
- Faible niveau d'endettement
- Poursuite du programme pluri-annuel d'investissement
- Changement du Directeur du Département Technique

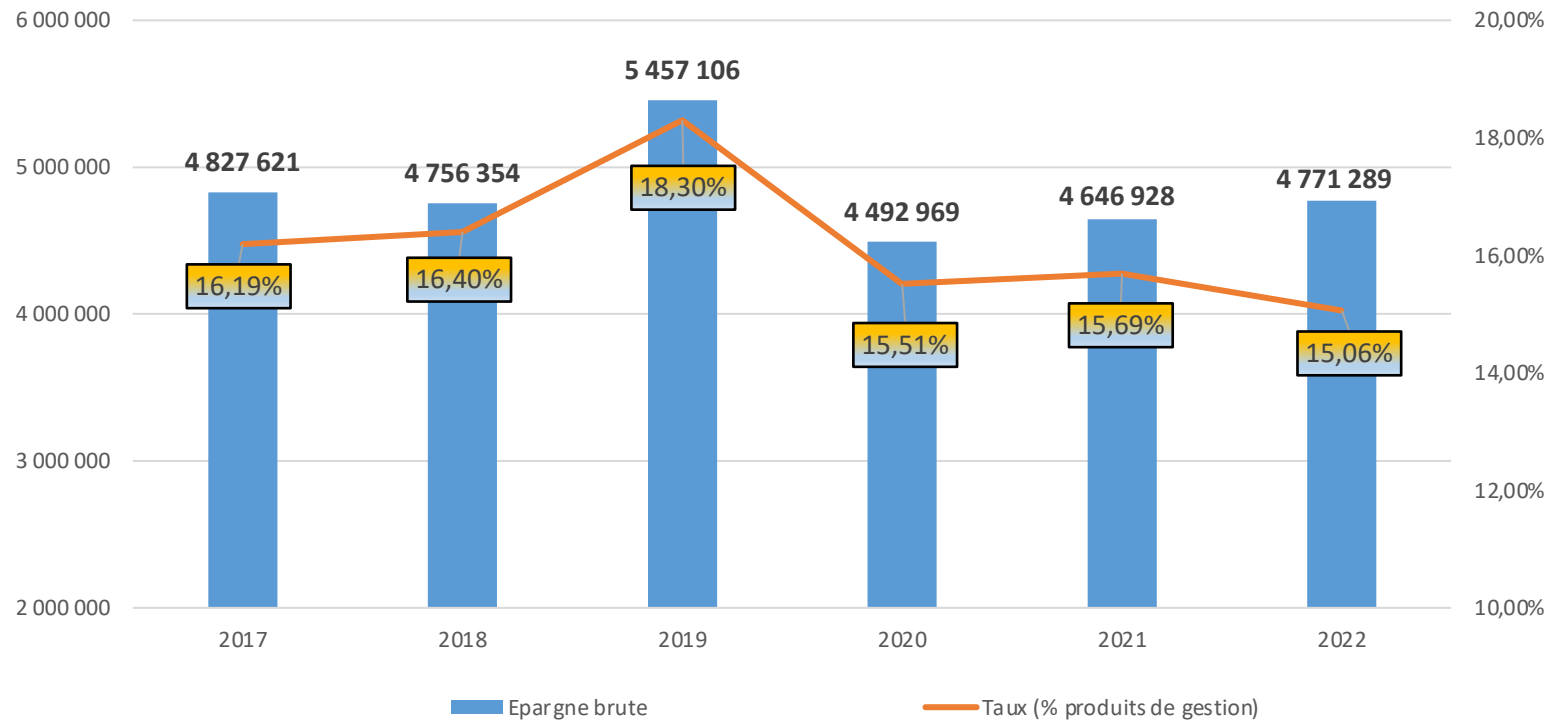


Aude DUBRULLE



## Evolution de l'épargne brute

L'épargne brute progresse de 2,7% à 4,8 M€ en 2022, en partie grâce à des recettes exceptionnelles



Aude DUBRULLE

**Epargne brute** : différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement (corrigée des recettes non récurrentes)

**Taux d'épargne brute**: rapport entre l'épargne brute et les produits de gestion





## Synthèse des réalisations 2022

Euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EXERCICE 2022			
				BP+DM	CA	% réel CA/(BP+DM)	% évol CA22/CA21
RECETTES REELLES (1)	30 228 371	29 407 397	30 171 269	31 008 051	<b>32 250 601</b>	104,01%	6,89%
DEPENSES REELLES (2)	24 771 265	24 914 428	25 524 341	28 379 959	<b>27 479 508</b>	96,83%	7,66%
<i>EPARGNE BRUTE (3 = 1-2)</i>	<i>5 457 106</i>	<i>4 492 969</i>	<i>4 646 928</i>	<i>2 628 092</i>	<i>4 771 093</i>	<i>181,54%</i>	<i>2,67%</i>
AMORTISSEMENT ECHELONNE DU CAPITAL DE LA DETTE (4)	2 147 791	1 614 082	959 822	1 060 000	<b>940 595</b>	88,74%	-2,00%
<i>EPARGNE NETTE (5 = 3-4)</i>	<i>3 309 315</i>	<i>2 878 888</i>	<i>3 687 105</i>	<i>1 568 092</i>	<i>3 830 498</i>	<i>244,28%</i>	<i>3,89%</i>
DEPENSES D'EQUIPEMENT (hors RAR)	5 185 931	4 846 717	5 268 910	8 148 052	<b>3 964 079</b>	48,65%	-24,76%
<i>STOCK DE DETTE AU 31/12</i>	<i>9 983 996</i>	<i>8 869 915</i>	<i>9 210 092</i>		<i>10 569 497</i>		<i>14,76%</i>



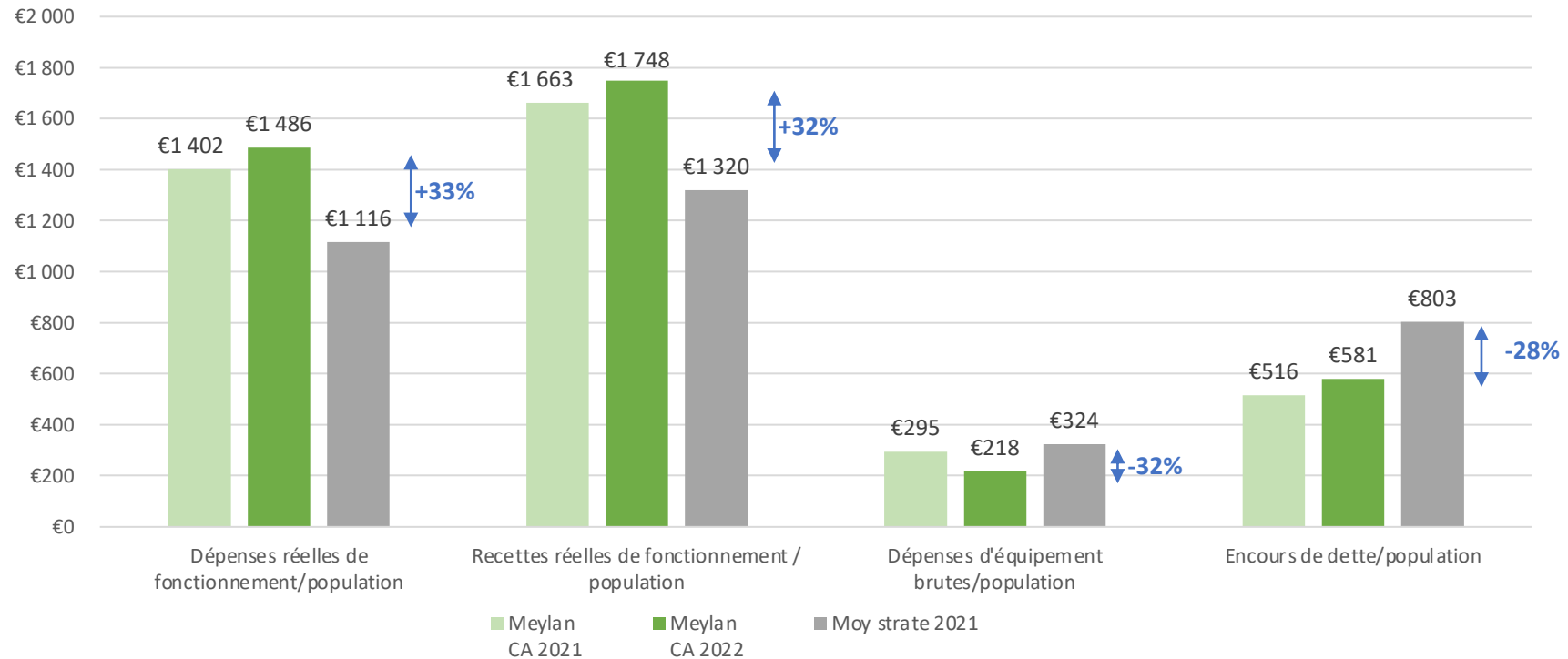
Aude DUBRULLE



## Ratios financiers par rapport aux communes de même taille

- Des recettes et des dépenses élevées reflétant un **haut niveau de services et d'équipement**
- Redémarrage des **investissements** engagé avec le PPI
- Encours de **dette faible** (581€ par habitant vs 803€)

Ratios financiers et comparaison à la moyenne nationale des communes de même strate (10 à 20 000 habitants)

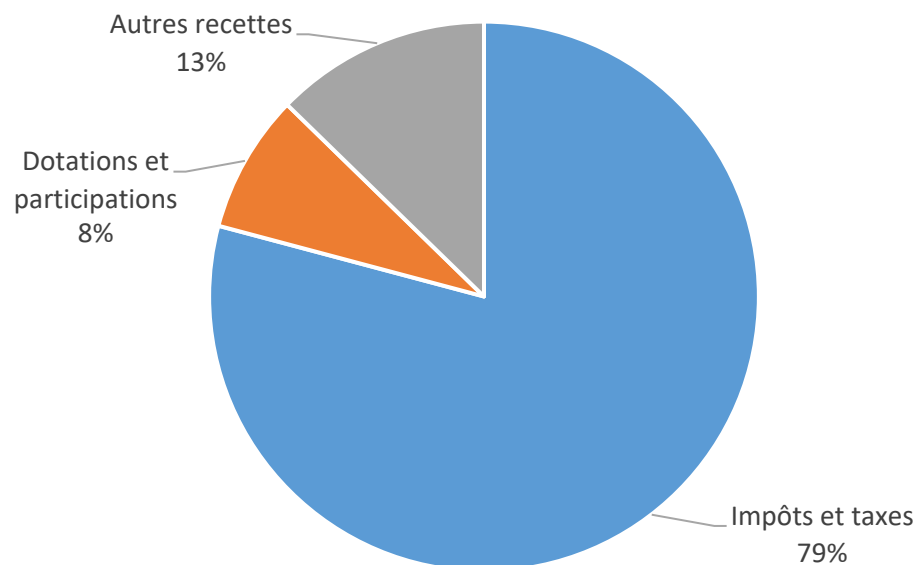




## Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement (32,3 M€) ↗ +6,9%

CA 2022 - recettes de fonctionnement



- **Impôts et taxes (25,5 M€) ↗ +2,8%**
  - Augmentation des contributions directes ↗ +3,0% (revalorisation des bases)
  - Attractivité de la commune et dynamisme du marché immobilier : droits de mutation 2022 ↗ +8,6%
- **Dotations et participations (2,6 M€) ↗ +49,0%**
  - Effet exceptionnel : double encaissement participation CAF avec la mise en place du CTG 2022
  - Déduction en 2021 de l'aide exceptionnelle de la CAF versée en 2020
- **Autres recettes (4,1 M€) ↗ +14,2%**
  - Reprise structurelle des encaissements liés aux produits des services
  - Internalisation de l'accueil de loisirs des 3-6 ans
  - Effet exceptionnel : régularisation comptable de recettes antérieures relatives à l'école de musique



Aude DUBRULLE



## Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement (32,3 M€) ↗ +6,9%

Taux de réalisation (réel/budget) : 104%

Chapitres (en euros)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EXERCICE 2022			
				BP+DM	CA	% réel CA/(BP+DM)	% évol CA22CA21
Impôts locaux (73 & 74)	16 009 031	16 214 781	16 519 911	16 961 711	17 021 358	100,35%	3,04%
Autres impôts et taxes (73)	8 220 252	7 785 729	8 300 390	8 171 412	8 502 804	104,06%	2,44%
Produits des services (70)	2 003 455	1 315 072	2 144 508	2 048 296	2 466 193	120,40%	15,00%
Subventions et participations (74)	2 487 251	2 648 607	1 763 278	2 298 896	2 627 901	114,31%	49,03%
Autres produits de gestion courante (75)	1 292 875	1 190 716	1 211 916	1 261 636	1 277 278	101,24%	5,39%
Produits financiers (76)	1	1	1	100	1	1,00%	-14,53%
Produits exceptionnels (77)	30 461	105 179	43 200	40 000	107 935	269,84%	149,85%
Atténuation de charges (013)	185 044	147 311	188 064	226 000	247 131	109,35%	31,41%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>30 228 371</b>	<b>29 407 397</b>	<b>30 171 269</b>	<b>31 008 051</b>	<b>32 250 601</b>	<b>104,01%</b>	<b>6,89%</b>



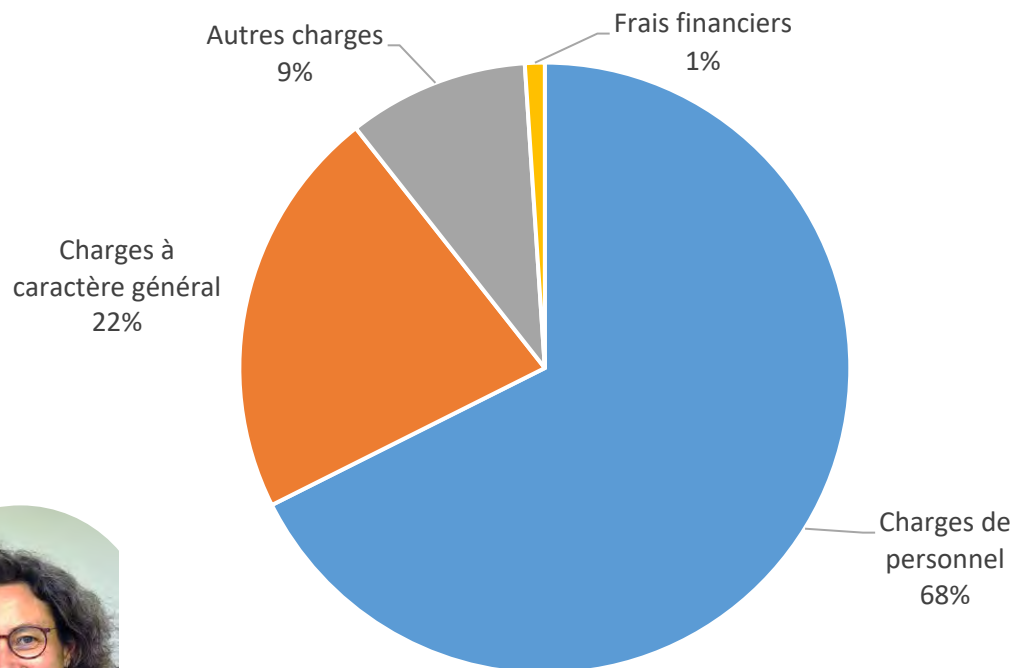
Aude DUBRULLE



## Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement (27,5 M€) ↗ 7,7%

CA 2022 - dépenses de fonctionnement



- **Charges de personnel (18,6 M€) ↗ +6,8%**
  - Revalorisation de la rémunération des agents (+5%): augmentation point d'indice au 01/07 (+3,5%), revalorisation cat. C, nouveau RIFSEEP, GVT
  - Renforcement de certains services et internalisation accueil des enfants 3-6 ans
- **Charges à caractère général (6,0 M€) ↗ +22,1%**
  - Explosion des prix de l'énergie (+62%), atténuée par plan de sobriété (150k€ économies)
  - Forte inflation sur les fournitures, repas, services extérieurs
- **Autres charges (2,6 M€) ↘ -8,7%**
  - Réduction du montant de l'amende pour non-respect de la loi SRU (-72,2%)
  - Fin subvention AFM suie à internalisation accueil 3-6 ans
- **Frais financiers (0,3 M€) ↘ -17,4%**
  - Baisse du taux moyen de la dette



Aude DUBRULLE



## Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement (27,5 M€) **↗ 7,7%**

Taux de réalisation (réel/budget) : 96,8%

Chapitres (en euros)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EXERCICE 2022			
				BP+DM	CA	% réel CA/(BP+DM)	% évol CA212CA21
Charges de personnel et frais assimilés (012)	16 746 311	17 045 317	<b>17 395 885</b>	18 654 610	<b>18 575 711</b>	99,58%	6,78%
Charges à caractères générale (011)	4 942 310	4 831 512	<b>4 899 769</b>	6 464 644	<b>5 984 812</b>	92,58%	22,14%
Autres charges de gestion courantes (65)	2 424 860	2 401 663	<b>2 474 232</b>	2 536 705	<b>2 360 818</b>	93,07%	-4,58%
Charges financières (66)	452 932	380 156	<b>348 774</b>	400 000	<b>288 207</b>	72,05%	-17,37%
Charges exceptionnelles (67)	8 579	61 711	<b>78 869</b>	50 000	<b>48 430</b>	96,86%	-38,59%
Atténuation de produits (014)	196 273	194 070	<b>326 812</b>	274 000	<b>221 530</b>	80,85%	-32,21%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>24 771 265</b>	<b>24 914 428</b>	<b>25 524 341</b>	<b>28 379 959</b>	<b>27 479 508</b>	<b>96,83%</b>	<b>7,66%</b>



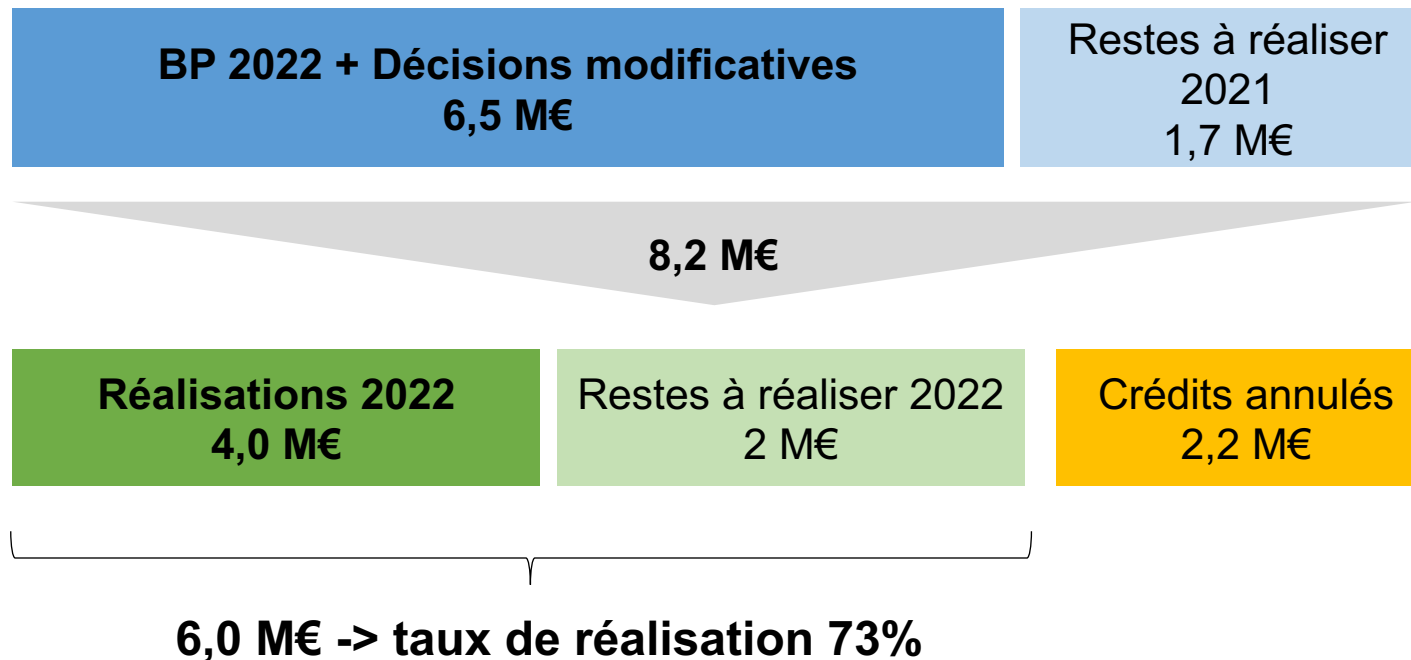
Aude DUBRULLE



## Les dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement (4,0 M€) ↘ -24,8%

Lancement des principaux projets du PPI



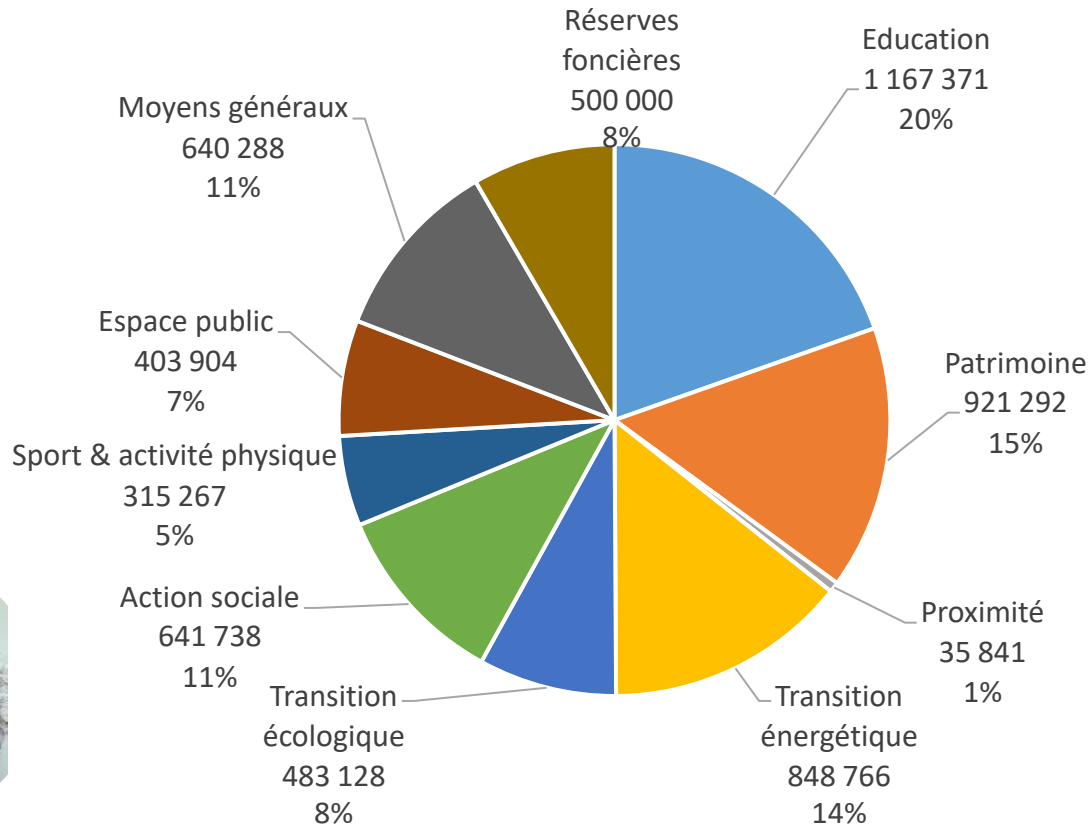
Aude DUBRULLE



## Les dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement (4,0 M€) ↘ -24,8%

Lancement des principaux projets du PPI



### Principales réalisations 2022

- Entretien des bâtiments (0,6 M€)
- Achat véhicules, mobilier, matériels et outillage (0,6 M€)
- Aménagements urbains (0,4 M€)
- Acquisition foncière (0,5 M€)
- Subventions logements aidés (0,5 M€)
- Projet mi-plaine (0,3 M€)
- Réhab. restaurant scolaire Béalières (0,2 M€)
- Modernisation éclairage public (0,2 M€)

### Principaux engagements 2022 :

- Réhab. restaurant scolaire Béalières (0,8 M€)
- Achat véhicules, mobilier, matériels et outillage (0,4 M€)
- Entretien des bâtiments (0,2 M€)
- Mise en accessibilité résidence Pré Blanc (0,1 M€)



Aude DUBRULLE

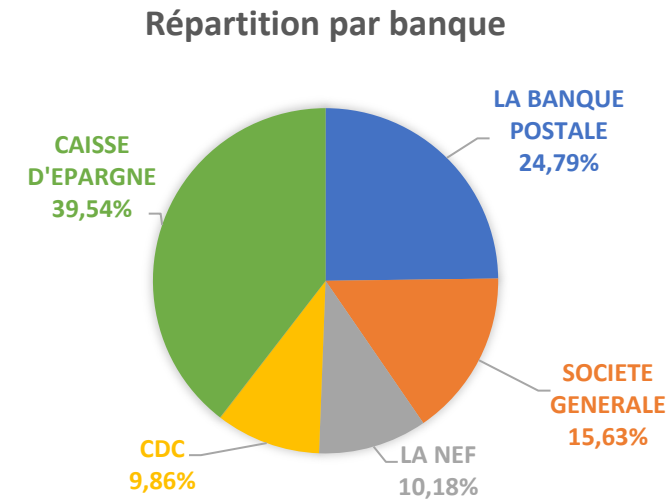
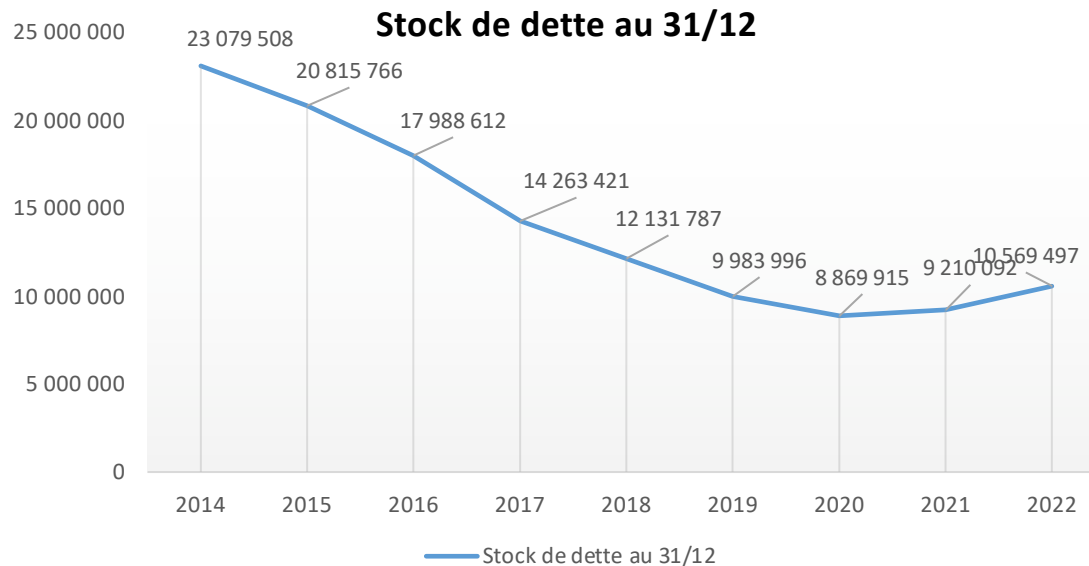




## La dette

Une dette **sécurisée** à long-terme à des **taux très bas**

- Encours de dette : **10,6 M€ à fin 2022** (9,2 M€ en 2021)
- Ratio de désendettement\* : **2,2 ans** (2 ans en 2021)
- Encours de dette par habitant : **581€** (516€ en 2021)
- 94% de la dette est à **taux fixe** (taux moyen : 2,65%)



Aude DUBRULLE

\*Ratio de désendettement : encours de la dette divisé par l'épargne brute. Il mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette si elle y affecte la totalité de son épargne brute annuelle



## OBJECTIFS

- Clôturer les écritures du compte administratif du budget annexe Bas-Charlaix de l'exercice 2022
- Résultats :
  - Section de fonctionnement : 147 725,28 €
  - Section d'investissement : 0,00 €



**Aude DUBRULLE**

Conseillère municipale déléguée  
aux finances et au budget

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Bas-Charlaix



## Budget annexe Bas-Charlaix

- Budget en sommeil depuis 2009
- Ecritures comptables de dissolution émises sur l'exercice 2022
- Budget clôturé au 31/12/2022

Bas-Charlaix	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EXERCICE 2022			
				BP+DM	CA	% réel CA/(BP+DM)	% évol CA22/CA21
Recettes de fonctionnement	0	0	0	2 393 116	2 393 116	100,00%	
Dépenses de fonctionnement	0	0	0	2 393 116	2 245 391	93,83%	
Déficit reporté	0	0	0	0	0	100,00%	
<b>Résultat fonct.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>147 725</b>		
Recettes d'investissement	0	0	0	2 245 390	2 245 390	100,00%	
Dépenses d'investissement	0	0	0	2 032 667	2 032 667	100,00%	
Déficit reporté	212 724	212 724	212 724	212 724	212 724	100,00%	
<b>Résultat inv.</b>	<b>-212 724</b>	<b>-212 724</b>	<b>-212 724</b>		<b>0</b>		<b>-100,00%</b>



**Aude DUBRULLE**

Conseillère municipale déléguée  
aux finances et au budget



## OBJECTIFS

- Transférer l'excédent de clôture (147 725,28 €), sur le budget principal de la commune



**Aude DUBRULLE**

Conseillère municipale déléguée  
aux finances et au budget

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de l'affectation des résultats 2022 du budget annexe Bas-Charlaix



## OBJECTIFS

- Clôturer les écritures du compte administratif du budget annexe inovallée de l'exercice 2022
- Résultats :
  - Section de fonctionnement : 1 080 874,20 €
  - Section d'investissement : 0,00 €



**Aude DUBRULLE**

Conseillère municipale déléguée  
aux finances et au budget

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe inovallée**



## Budget annexe Inovallée

- Budget de portage foncier
- Ecritures comptables de dissolution émises sur l'exercice 2022
- Budget clôturé au 31/12/2022

INOVALLEE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EXERCICE 2022			
				BP+DM	CA	% réel CA/(BP+DM)	% évol CA22/CA21
Recettes de fonctionnement	508 266	121 616	128 808	835 000	741 314	88,78%	475,52%
Excédent reporté	0	443 712	463 758	468 676	468 676	100,00%	1,06%
Dépenses de fonctionnement	64 554	101 570	123 890	1 303 676	129 117	9,90%	4,22%
<b>Résultat fonct.</b>	<b>443 712</b>	<b>463 758</b>	<b>468 676</b>		<b>1 080 874</b>		<b>130,62%</b>
Recettes d'investissement	619	4 152	398	1 220 666	100 253	8,21%	25094,25%
Dépenses d'investissement	0	4 422	402	1 186 625	66 211	5,58%	16365,57%
Déficit reporté	34 386	33 767	34 037	34 042	34 042	100,00%	0,01%
<b>Résultat inv.</b>	<b>-33 767</b>	<b>-34 037</b>	<b>-34 042</b>		<b>0</b>		<b>-100,00%</b>



**Aude DUBRULLE**

Conseillère municipale déléguée  
aux finances et au budget



## OBJECTIFS

- Transférer l'excédent de clôture (1 080 874,20 €), sur le budget principal de la commune



**Aude DUBRULLE**

Conseillère municipale déléguée  
aux finances et au budget

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de l'affectation des résultats 2022 du budget annexe inovallée



## OBJECTIFS

- Intégrer les résultats 2022 et des réajustements budgétaires au budget Ville 2023



**Aude DUBRULLE**

Conseillère municipale déléguée  
aux finances et au budget

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Approbation de l'intégration des résultats 2022 et des réajustements budgétaires au budget Ville 2023**





## Budget supplémentaire 2023

- Affectations des résultats N-1 et report des restes à réaliser
- Ajustements du BP 2023

### Affectations des résultats N-1

- Section de fonctionnement: 5 110 944 €
  - Section d'investissement (hors RAR): 1 844 045 €
- +**
- Excédent de clôture BA Bas Charlaix : 147 725 €
  - Excédent de clôture BA Inovallée: 1 080 874 €

Montant des résultats à affecter : 8 183 589 €



**Aude DUBRULLE**

Conseillère municipale déléguée  
aux finances et au budget

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Investissement	Dépenses	Recettes
Affectation résultat fonct. 2022 Ville		731 473	Affectation résultat fonct. 2022 Ville		4 379 471
Excédent clôture budgets annexes		1 228 599	Excédent section inv.		1 844 045
Budget Inovallée	125 000	125 000	Restes à réaliser	1 993 516	230 000
Provision actif circulant	47 600		Cession ASPTT		780 000
Réserve affectée au financement des investissements futurs	1 912 472		Budget Inovallée	6 483	
			Suppression emprunt d'équilibre BP		-5 233 516



## OBJECTIFS

- Constituer une provision pour créances douteuses sur l'exercice 2023



**Aude DUBRULLE**

Conseillère municipale déléguée  
aux finances et au budget

## DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Constitution d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 47 600 € sur l'exercice 2023



DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE

- Questions diverses



**Stéphane MAIRE**

Adjoint délégué à la jeunesse  
et à la tranquillité publique

PLUS PROCHE DE VOUS  
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

**Rendez-vous**

**lundi 3 juillet 2023 !**

